

Séance du lundi 14 avril 2025

D'après convocation du 7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, NOCQUET Didier, BOUCHET Jean-Paul, MESSU Christophe, GERVAUD Marie-Odile, BIGOT Alain, CONSTANTIN Philippe, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie

Représentés : LEIGNEL Laury (mandataire MESSU Christophe) et TARTRE Michel (mandataire THOMAS Jean-Marc)

Absente excusée : RATEAU Aurélie

Absent : Néant

Nombre de membres :	- en exercice	12
	- présents	9
	- votants	11

Le Conseil Municipal a désigné Philippe CONSTANTIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Projet agrivoltaïque « Les Hillairets » en présence de Monsieur Rémy POULAIN, chef de projet de DEV'ENR
- Procès-verbal du 31 mars 2025
- Présentation et vote du budget principal
- Présentation et vote du budget annexe
- Questions diverses

Projet agrivoltaïque « Les Hillairets » en présence de Monsieur Rémy POULAIN, chef de projet de DEV'ENR

Monsieur le Maire accueille Monsieur Anthony FLEURY, responsable de l'agence Nouvelle Aquitaine et Monsieur Rémy POULAIN, chef de projet de DEV'ENR, société créée en 2019 et implantée principalement en Nouvelle Aquitaine dont le siège social est à Béziers. Chacun présente le projet agrivoltaïque au lieu-dit « Les Hillairets », sur des terres appartenant à Monsieur et Madame MITON. Ce projet d'une superficie de 10,5 hectares touche également la commune d'Ozillac mais seule une commune peut tenir le projet. Le raccordement avec ENEDIS sera possible uniquement à Jonzac et pris en charge par la société DEV'ENR. La durée de l'étude se fait sur une année, soit durant 4 saisons, pour l'environnement et la biodiversité. Il y a également une étude de sol. Le site est sans vis-à-vis des habitations et de la route. Actuellement, les parcelles sont en jachères mais elles devront obligatoirement être cultivées après installation des panneaux agrivoltaïques. La couverture sera de 40 % de la surface des parcelles. Il y aura une retombée économique pour la commune ainsi qu'un loyer pour la servitude du chemin d'accès. Toutefois, comme il s'agit d'un projet commun avec la commune d'Ozillac, l'accès se fera probablement par Ozillac. Il est précisé que les parcelles ne sont actuellement pas en zone d'accélération aux énergies renouvelables (ZAER) mais cela peut évoluer.

Monsieur le Maire remercie Messieurs POULAIN et FLEURY pour leur présentation. Après leur départ, il propose au Conseil Municipal de se donner le temps de réflexion pour en délibérer lors de la prochaine réunion de conseil.

Procès-verbal du 31 mars 2025

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observation, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Présentation et vote du budget principal et du budget annexe

Lors de la dernière réunion, il avait été évoqué le montant des devis qui semblaient excessifs au vu des travaux proposés pour les projets de la salle de conseil et la cabane des chasseurs. Monsieur le Maire a donc revu à la baisse les devis pour la salle de conseil en lieu et place du local actuel des chasseurs pour un projet transitoire en attendant la réhabilitation de la forge. Il présente les devis suivants :

- Electricité	MARRIER Jérôme	1.200,00 €uros TTC
- Maçonnerie Placo	SAS PACAUD	7.414,56 €uros TTC
- Menuiserie Porte	SARL AM Menuiserie	6.112,65 €uros TTC
- Chauffage	Eiffage	10.324,36 €uro TTC

soit un projet de 25.051,57 €uros TTC sans les peintures.

La subvention auprès du Département sera sollicitée ultérieurement quand tous les devis seront réceptionnés.

En ce qui concerne le changement du local des chasseurs, il y a une incertitude sur le devenir de l'ACCA. C'est pourquoi, il est décidé de minimiser les frais en installant un mobil home ; de ce fait, la plateforme ne serait plus utile. Il n'y aurait donc plus que l'assainissement et l'électricité à installer. Monsieur Hurbin, propriétaire du camping « Les Castors » a donné quelques contacts de campings qui vendent des mobil home d'occasion. Il faudrait compter 5.000 €uros, livraison comprise. Il est rappelé que l'ACCA de Villexavier serait prête à accueillir les chasseurs de Saint Simon de Bordes, mais les relations entre eux sont tendues.

Monsieur Didier NOCQUET, adjoint en charge des finances, présente le budget principal et le budget annexe du lotissement du Clos de la Maine qui s'équilibrent respectivement :

- en fonctionnement à 1.012.512,00 €uros et en investissement à 492.935,00 €uros
- en fonctionnement à 257.820,23 €uros et en investissement à 257.820,23 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le budget principal 2025 et le budget annexe du lotissement du Clos de la Maine 2025.

Questions diverses

✓ Monsieur Christophe MESSU informe que, suite à des incivilités récurrentes au niveau des bacs de déchets, des pancartes d'avertissement ont été installées dans les villages « Moquemerle », « Les Arnaudeaux » et dans le Bourg. Il semblerait que pour l'instant cela a de bonnes répercussions. Il ajoute que la CDCHS a signalé la présence de nombreux rats dans les bacs au lieu-dit « La Piblaie ». Ce problème a été résolu.

✓ L'enrobé est programmé en mai. Il y a également un problème d'herbes et de ronces sur le trottoir de la Route d'Allas.

✓ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société API qui sollicite un référent de la commune disponible pour traiter les urgences, dont les problèmes techniques. Madame Valérie LATORSE GAUTRIAUD et Monsieur le Maire se proposent d'être référents.

- ✓ L'appartement 6 Chemin Neuf sera prêt début mai. Monsieur le Maire propose un loyer de 500 €uros mais le Conseil Municipal estime ce montant trop élevé au vu des autres loyers communaux. Il est proposé et validé un loyer de 450 €uros.
- ✓ Le club de l'âge d'or remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention de 400 €uros.
- ✓ Suite à l'absence de Monsieur Paul BOUCHET, un planning de permanence a été établi pour les locations de la salle des fêtes jusqu'à la mi-juin prochain.
- ✓ Monsieur PICOULET a adressé un courrier pour informer de la cessation d'activité de la carrière « Chez Naudon » au 9 novembre 2025.
- ✓ L'office de tourisme de Jonzac propose un nouveau programme de balades intitulé « Bienvenue chez nous » avec une balade d'environ 5 kms, à la découverte des paysages, une rencontre avec des artisans et le partage du verre de l'amitié. Le Conseil Municipal suggère de proposer au comité des fêtes de Saint Simon de Bordes, l'organisation de cette marche qui pourrait se dérouler en juin avec une visite de la tonnellerie Bossuet.
- ✓ La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 00 et sera suivie du verre de l'amitié.
- ✓ Les horaires des candélabres sont à revoir.
- ✓ Les travaux du DOJO vont commencer à partir de la semaine 17.
- ✓ Le Tour Poitou-Charentes passera cette année sur la commune, le mercredi 27 août. Afin d'assurer la sécurité de la circulation, il faudra prévoir 8 signaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Numéro d'ordre des délibérations

- 202504001 : Vote des budgets 2025

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN

